

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE O. V. N. I.

UNITE **Brigade de**

PROCÈS VERBAL N° **142** / 197 **8**

ANALYSE - RÉFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL

DE

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

PIÈCE N° **1**

AFFAIRE **Objets Volants Non Identifiés (O.V.N.I.)**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

**78306035**

16.05.78

**Objet Volant Non Identifié - (O.V.N.I.)**

**G.M. n° 32.600 MA/Gend.F. du 2.8.1968.**

**CODE**

NOUS SOUSSIGNÉS **1**, Adjudant, Officier de Police Judiciaire  
**2**, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,  
 VULES ARTICLES **16 à 29 et 75** du Code de Procédure Pénale  
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE **22 Mai 1978** A **11 HEURE(S) 20'**, au bureau de notre Brigade, se présente Monsieur **1**, Ingénieur, demeurant à **1**.  
 Cette personne désire porter à notre connaissance les faits suivants.

Le **Mardi 16 Mai 1978**, à **21 heures 15'**, à la tombée du jour, Monsieur **1**, a aperçu dans le ciel un **Objet Volant Non Identifié (O.V.N.I.)**.  
 Cet objet d'un diamètre de **20 centimètres** environ, d'une luminosité très intense, et se déplaçant très rapidement, dans une direction **1**, a été également vu par Madame **1**.  
 L'objet volant a été vu, alors qu'il se trouvait, au-dessus de la montagne dite **1**. Cette montagne est située au **1** de l'agglomération **1**, et culminant à **1**.

Monsieur **1**, ne pense pas qu'il s'agisse d'un satellite ou même d'un avion, du fait de la grosseur et de la vitesse de l'engin; qui a été vu pendant cinq minutes. (Pièce **142/2**).

Depuis le **22 Mai 1978**, date à laquelle Monsieur **1**, est venu nous informer des faits, au cours des différents services de surveillance effectués dans la commune **1**, nous avons recherché d'éventuels témoins des faits. Des habitants de l'agglomération **1** et de ses environs, ainsi que des personnes pouvant recevoir ce genre de renseignement, il semblerait que seul Monsieur **1**, et son épouse, soient les seules personnes à avoir vu cet Objet.....

L'Adjudant **1**

Le Gendarme **1**

FRG  
20.2.78

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 2	A Monsieur le Procureur de la République à	DATE DE CLOTURE LE 26 Mai 1978	VU ET TRANSMIS PAR Le COMMANDANT MIOLON <b>1</b> au commandant
	<input type="checkbox"/> 1	A Monsieur le Prefet des		
	<input type="checkbox"/> 1	Général Cdt la	SIGNATURE (S)	SIGNATURE ET CACHET
	<input type="checkbox"/> 1	A 2 Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie, Bureau Emploi-Rgts de Groupement.		

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

Des

COMPAGNIE OU SECTION

D'

UNITÉ Brigade de

PROCÈS - VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

Objets Volants Non Identifiés (O.V.N.I.)

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 142 / 19 78

PERSONNE ENTENDUE

, Ingénieur, demeurant à

Témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt deux mai mil neuf cent soixante dis huit,  
NOUS SOUSSIGNÉ (S),  
, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons au bureau de notre Brigade :

, demeurant à  
Ingénieur, né le à  
fils de et de , de nationalité française  
qui nous déclare à 11 heures 30.

Le mardi 16 Mai 1978, vers 21 Heures 15', j'ai aperçu un  
Objet Volant Non Identifié, dans le ciel. Je me trouvais dans mon appa-  
rtement, qui est situé à la sortie de l'Agglomération

Cet objet était d'un diamètre de vingt centimètres environ  
d'une luminosité très intense, qui se déplaçait rapidement au dessus de  
la montagne . L'Objet semblait être de forme sphérique.....

C'est le seul engin , que j'ai aperçu dans le ciel ce jour  
là. Il se déplaçait en direction du .....

J'ai suivi cet objet volant pendant cinq minutes. J'ai  
aussitôt appelé ma femme qui l'a également vu. L'objet était à une  
altitude que je ne peux vous préciser. Pour ma part je pense qu'il était  
à plus de 3000 mètres, du fait des sommets environnants qui culminent aux  
environs de cette altitude.....

Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un satellite, car à cet instant là, il  
n'y avait aucune étoile dans le ciel, et vu la grosseur (20 centimètres),  
et sa vitesse, il ne peut s'agir d'un avion.....

Le 22 mai 1978, à 12 heures.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y  
persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue  
(A signé au carnet de )  
déclarations.

l'A.P.J.